



20 novembre 2019

Prise en charge des personnes âgées

Une offre conforme à la planification cantonale mais en pleine mouvance

Pour la deuxième année consécutive, un monitoring de la planification des soins de longue durée a été établi. Il montre que les objectifs fixés par le canton pour la période 2016-2020 sont en grande partie atteints. Il est accompagné d'un nouveau rapport présentant les principaux indicateurs d'activité de ce secteur. Ces derniers mettent en évidence certaines tendances, notamment l'intensification des soins en établissement médico-social (EMS) et la croissance des prestataires privés dans les soins à domicile. Le canton révisera sa planification dans le courant de l'année prochaine pour la période 2021-2025.

L'offre en lits d'EMS est conforme aux objectifs fixés par la planification. Seule la région de Sierre se situe au-dessous du minimum fixé (150 lits pour 1000 habitants de 80 ans et plus). L'ouverture du nouvel EMS Résidence Planzette à Sierre (71 lits) prévue au printemps 2020 permettra de combler cette lacune. Suivant une politique visant le maintien à domicile, le Valais figure parmi les cantons offrant le moins de lits d'EMS (180.7 lits pour 1000 habitants de 80 ans et plus en 2017, moyenne suisse 219.9), avec pour corolaire un niveau de soins de plus en plus intense. Ainsi, en 2017, 4% des résidents d'EMS nécessitaient moins de 40 minutes de soins par jour (16% en moyenne suisse). De plus, les personnes hébergées en EMS sont toujours plus âgées. La part des 90 ans et plus est passée de 20% en 2000 à 30% en 2017. Plus de 70% des résidents sont des femmes, ce qui s'explique par le fait qu'elles vivent plus longtemps et jouent souvent le rôle de proches aidantes permettant à leur conjoint de poursuivre la vie à domicile.

Les soins à domicile connaissent un fort développement. Le nombre d'heures par habitant est passé de 0.9 en 2015 à 1.4 en 2017, mais reste inférieur à la moyenne suisse (1.9 heures par habitant en 2017). L'activité de tous les fournisseurs a augmenté, en particulier celle des privés. Cela s'explique par un nombre croissant d'infirmières indépendantes et d'organisations de soins à domicile privées. Ainsi, entre 2011 et 2017, la part des heures de soins à domicile dispensée par les centres médico-sociaux (CMS) est passée de 93.6% à 79.8%, celle par les infirmières indépendantes de 6.4% à 11.1% et celle par les autres organisations de soins à domicile de 0% à 9%. Les fournisseurs privés ont une clientèle plus jeune : les moins de 65 ans représentent respectivement 30% et 38% des patients des autres organisations de soins à domicile et des infirmières indépendantes, mais que 15% des patients des CMS.

Si les soins à domicile se développent de manière favorable, il n'en va pas de même pour l'aide à domicile. Le nombre d'heures stagne depuis plusieurs années. Le développement des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile, en particulier pour offrir un répit aux proches aidants, constitue une priorité. L'offre en structures intermédiaires devra également continuer à se renforcer (lits de court séjour en EMS et places d'accueil en structures de soins de jour). Ces prestations viennent en appui aux soins et à l'aide à domicile pour permettre aux personnes âgées de poursuivre leur vie à domicile.



La planification des soins de longue durée sera révisée l'année prochaine afin de couvrir l'accroissement des besoins prévus pour la période 2021-2025. Deux enquêtes seront lancées prochainement, une auprès des personnes âgées et l'autre auprès des professionnels de la santé afin de mieux connaître leurs attentes. Le projet de révision de la planification sera mis en consultation dans le courant de l'année 2020 auprès de tous les milieux impliqués.

Rapports disponibles à l'adresse www.vs.ch/web/ssp/planification-soins-de-longue-duree.

Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 079 248 07 80

Victor Fournier, chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83